

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020\_09\_21\_18-DE



(Finistère)

Landéda, le 15 septembre 2020

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020**

**BAIL SUR LE LOCAL DE STREAD KICHEN**

**RAPPORT N°18-08/2020**

La Commune a installé un préfabriqué en face du service technique dans le quartier de Stread Kichen.

Ce bâtiment fait une surface de 47 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de la politique économique de la Commune et d'aide à l'installation de nouveau projet sur son territoire, nous avons reçu une demande de la part d'un artisan/glacier pour la fabrication de glaces sur la Commune.

Cette installation permettra à l'entrepreneur de lancer son activité et en attendant de trouver un lieu pérenne. Ainsi, le bâtiment peut s'approprier comme un atelier-relais.

La volonté de la Commune est d'aider les nouveaux entrepreneurs à se lancer. C'est pour cela que nous avons également fait appel à BMA pour l'aménagement de la Zone d'activités communale de Bel Air afin de répondre à la demande d'installation d'entreprises sur la Commune.

Ainsi, je vous propose de fixer le loyer à 200 € HT mensuel pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Le locataire reversera également à la commune le montant des fluides (eau, assainissement, électricité et téléphone).



**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 27

**Délibération du conseil municipal**

**N°18-08/2020**

**Réunion du 21 septembre**

**BAIL SUR LE LOCAL DE STREAD KICHEN**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,  
Étaient présents : Christine CHEVALIER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

**Absents :**

David KERLAN à Christine CHEVALIER

Daniel GODEC à Alexandre TREGUER

Muriel COLLOMBAT à Jean-Luc CATTIN

Monsieur Jean-Luc LE ROUX a été élu(e) secrétaire de séance.

**Jean-Luc CATTIN, rapporteur(e), entendu(e),**

**Les membres du Conseil municipal décident par 26 voix Pour et 1 Abstention**

**1 abstention(s) : Erwan DENEZ**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de Mme BALCON,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1 :** Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer mensuel à 200 € HT par mois pour une durée d'un an renouvelable trois fois sans les charges. Le locataire versera également à la commune les charges de fluides sur présentation des factures par la Commune. Les impôts fonciers bâtis et non-bâtis restent à la charge de la Commune

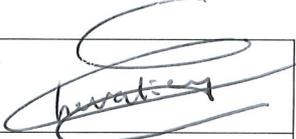
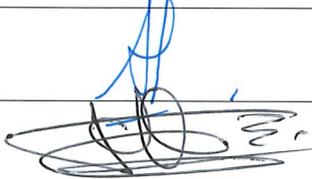
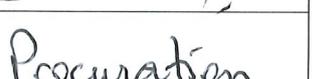
**ARTICLE 2 :** le Conseil Municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents se rapportant à cette location.

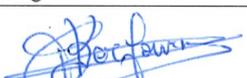
Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020\_09\_21\_18-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	Procurator
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procurator
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procurator
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwanh	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020\_09\_21\_18-DE